



Problème de paye au mois de juillet

Par **Julian40**, le **11/08/2014** à **17:02**

Bonjour à tous et merci pour toutes les personnes qui lisons ceci et répondrons
Je viens de recevoir ma paye du mois de juillet en contrat saisonnier (Barman/Deejay)
voilà un petit résumé la situation en quelques lignes
- Je commence le travail le premier juillet en tant que barman Deejay pour la saison 2014 dans un Bar près de chez moi.
- Le 2 juillet mon patron me fait signer un contrat de 35 heures saisonnier.
- Je travaille 7/7 de 18H à 2H .(plus le ménage ce qui fait environs 3H voir 4H certain soir) Soit environ entre 9 et 10H de travail par jours, Le 14 juillet j'ai travaillé de 18H à 9H30.
- Au moment de remplir les fiches horaires il est venue me voir en m'expliquant qu'il fallait les remplir d'une certaine façon pour que la comptable puisse me payer (Puis est rentrée dans un jargon administratif incompréhensible pour moi)
- fiche horaire sur laquelle j'ai 2 jours de repos le lundi et le samedi et où je ne fait que 35H par semaine alors que ce n'est pas du tout le cas
- Au bout d'un moment et ne voyant pas mon double de contrat arrivé je me suis mis à le lui réclamer il me disait toujours je te l'amène demain (Et ça à chaque fois que je lui ai demandé)
- Arrivée le moment de recevoir la paye, ayant fait de nombreuses heures je m'attendais à quelques choses en conséquence, Et bien non . Tout d'abord il m'a fallu attendre le samedi 9 Août pour recevoir la paye et la surprise Il me demande de venir avec lui pour récupérer l'argent et là il me dit que lui il paye 1900 euro par moi (35H déclaré en chèque et le reste au black), Et la stupéfaction de ma part, je l'interroge sur le pourquoi du comment et comment est ce cela ce fait que je ne soit pas déclaré entièrement et là pas de réponse , puis il met fin à la conversation en me souhaitant une bonne journée. Il faut savoir également que sur le black il m'a retiré des verres offerts à des clients en soirée (employé d'une boîte de nuit proche de chez nous. 2 verres) et également le prix de bouteille que j'ai cassé pendant la saison (6 une cajette qui a lâché au moment de les descendre à la réserve)
Voilà un petit résumé de la situation, mes questions se posent maintenant sur comment est ce que je vais pouvoir faire pour récupérer l'argent que l'on me doit sachant que les heures de présence au travail peuvent être prouvées par les caméras de sécurité, Est ce que le fait d'avoir signé des fiches horaires fausses peut

m'etre reproché ?
Quels sont les recours possible à ma situation afin de récupérer mon due ?
Merci d'avance de votre aide, et désolé pour mon orthographe ...

Par **Lag0**, le **11/08/2014** à **18:21**

Bonjour,
La seule possibilité pour être payé des heures supplémentaires, si l'employeur n'y consent pas, sera de saisir le conseil des Prud'hommes.
Il faudra prouver les heures réellement effectuées et qu'elles l'ont été à la demande, ou avec l'aval, de l'employeur.

Par **Julian40**, le **11/08/2014** à **18:30**

Sur ce points nous sommes d'accord mais est ce que les prud'homme on le droit de réclamer les enregistrement des camera de surveillance ?
Pour les Sous qu'il a retiré de la " paye " je peut faire quoi ?

Par **moisse**, le **12/08/2014** à **09:47**

Bonjour,
Les prudhommes n'ont pas vocation à chercher les preuves pour vous.
C'est à vous de produire ces enregistrements.
Bien sûr on peut demander au juge de se les procurer, (code de procédure civile art.11) mais l'employeur produira ce qu'il veut, voire rien du tout (genre caméras bidons, enregistrements effacés tous les jours...).